

Dix millions pour les victimes et leurs proches

# Mathias Reynard détaille les aides débloquées par le Valais après le drame de Crans-Montana

Après l'incendie de Crans-Montana, le Valais a mis sur pied un dispositif d'aide inédit pour les victimes et leurs proches. Mathias Reynard détaille des mesures pensées pour agir vite.

Publié: 05:36 heures | Dernière mise à jour: il y a 38 minutes



Partager



Écouter



1/4



Mathias Reynard explique les différents mécanismes d'aide aux familles et aux victimes de l'incendie de Crans-Montana.



**Lucie Fehlbaum**

Journaliste Blick

Après le tragique incendie de Crans-Montana, le Canton du Valais a annoncé un vaste dispositif d'aide aux victimes et à leurs proches. Le gouvernement prévoit notamment la création d'une fondation dotée d'un capital de 10 millions de francs pour soutenir durablement les familles touchées, en plus des aides financières urgentes déjà annoncées.

Les autorités ont également élargi la notion de «victime», pour inclure non seulement les familles de personnes décédées, les personnes blessées, mais aussi celles présentes dans le bar au moment du drame ou ayant tenté de porter secours. Le canton alpin prévoit un soutien simplifié pour les personnes domiciliées à l'étranger. Enfin, l'Etat prendra en charge les frais funéraires et de rapatriement, indépendamment de la situation financière des familles concernées.

Le président du gouvernement valaisan, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture Mathias Reynard explique concrètement comment ces mesures seront appliquées et à qui elles s'adressent. Interview.

### **Mathias Reynard, à combien chiffrez-vous, à ce stade, l'ensemble de ces aides?**

Il faut séparer deux choses. Le coût total de ce drame se chiffrera en centaines de millions de francs. Tout d'abord, il faut compter tous les frais d'hospitalisation, les allocations pour perte de gain (qui couvrent notamment la prise en charge d'un enfant malade, ndlr). Tous les systèmes assurantiels du pays sont impliqués, il est donc très compliqué de chiffrer le montant total. Puis, il y a l'aide directe et urgente aux familles débloquée par le Conseil d'Etat.

### **Ce sont ces 10'000 francs, ainsi que la prise en charge des rapatriements et des funérailles?**

Oui. Nous devons arriver avec des aides rapides et non bureaucratiques. Il y a d'abord eu ces 10'000 francs par famille, car les frais sont déjà effectifs pour elles. La prise en charge d'un enfant hospitalisé a des conséquences sur le travail, engendre des frais de déplacement. Avec mon collègue Stéphane Ganzer (ministre de la Sécurité, ndlr), nous étions au front et nous avons tout de suite demandé aux pompes funèbres de ne pas envoyer de factures. Nous devons trouver une solution après coup, et nous l'avons fait: l'Etat prendra en charge ces frais.

### **Concrètement, cet argent vient des caisses du Valais?**

Oui. Quand on engage des dizaines de millions, le Grand Conseil doit se prononcer, et il le fera. Notre rôle au Conseil d'Etat est de proposer des solutions immédiates. Les échos que j'ai vout dans le sens d'un mouvement de solidarité.

**Les familles qui ont déjà avancé des frais de rapatriement ou de funérailles seront-elles remboursées rétroactivement?**

Oui, bien entendu.



**Nous avons élargi cette notion de «victime». Cela permet aux personnes qui ont aidé, le soir du drame, et à celles qui étaient présentes dans l'établissement, mais n'ont pas été blessées physiquement, de bénéficier d'un soutien**



**Comment ces aides sont-elles versées lorsque les bénéficiaires sont mineurs?**

Entre jeudi dernier et aujourd'hui, la LAVI, aidée de la police, a contacté toutes les familles. Lorsque les victimes sont mineures, l'argent est versé sur le compte du titulaire de l'autorité parentale. S'il y a plusieurs titulaires, le consentement de l'autre parent est demandé. Dans tous les cas, l'objectif est d'avoir un minimum de démarche administrative.

**Il y a donc trois pôles d'aide: la LAVI, le Canton du Valais et la Fondation qui est en passe d'être créée?**

C'est ça. L'un des défis est de trouver la bonne solution pour chaque situation. Nous avons élargi, avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), que je préside, cette notion de «victime». Cela permet aux personnes qui ont aidé, le soir du drame, et à celles qui étaient présentes dans l'établissement, mais n'ont pas été blessées physiquement, de bénéficier d'un soutien. Concernant la LAVI, nous avons également décidé, à l'échelle de la Suisse, de reporter l'examen de la subsidiarité. Tous les centres LAVI, dans tous les cantons, se sont coordonnés. D'ordinaire, la LAVI contrôle qui pourrait prendre en charge les frais, notamment au sein des assurances, et paie s'il y a une lacune de financement. Là, on inverse la logique.

**Cela fonctionne-t-il à la confiance?**

Les personnes doivent se présenter dans un centre LAVI et doivent pouvoir corroborer les faits. Cela dit, étendre et simplifier ces aides est apparu comme essentiel. Dans un drame comme celui-ci, qui dépasse tout ce qu'on connaît, tellement de personnes sont concernées. La ligne téléphonique nous l'a montré. Nous voulions l'ouvrir aux familles, puis on l'a élargie à tout le monde. Le drame a affecté les gens, bien au-delà de ce que nous pouvions penser.

**Qui est responsable de la distribution des aides débloquées par l'Etat du Valais?**

La LAVI, qui est rattachée à mon département, gère cela. Ils font ce travail de démarcher et de proposer ces aides financières aux familles.

**Quel est votre objectif pour le troisième pôle, la Fondation?**

Notre but est de créer un unique canal pour centraliser les nombreuses initiatives privées solidaires qui se sont mises en place spontanément. J'ai vu, depuis un mois, plein de cagnottes, de nombreuses et belles initiatives lancées. Mais s'il y a mille portes d'entrée, c'est un casse-tête. Avec une Fondation, on a quelque chose de fort, qui regroupe tous les moyens.

**Vous la dotez de 10 millions de francs, mais ne voulez pas la gérer, c'est bien cela?**

En effet. Le canton du Valais la dote de 10 millions de francs. Nous avons aussi pris contact avec de nombreux privés et de grandes entreprises qui ont fait des promesses de participation à hauteur de plusieurs millions. Mais je ne veux pas que nous soyons dans cette Fondation. Notre idée, c'est que des représentants des familles suisses, italiennes et françaises soient au Conseil de fondation. Et l'ensemble pourrait être placé sous le haut patronnage d'une personnalité publique suisse forte, comme une ancienne présidente ou un ancien président de la Confédération.

**Vous pensez que le Conseil fédéral vous suivra?**

C'est mon espoir. On a fait de cette tragédie un jour de deuil national. Je pense que la Confédération voudra également s'impliquer. La vitesse de prise de décision à Berne n'est pas la même que chez nous, mais je sens une volonté d'aider.